



**sycomore
am**

NOVEMBRE 2024

Réponse à l'article 10 du règlement SFDR

SFS Sycomore Social Impact
Article 9

Ce document a été rédigé conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR) concernant la transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales des investissements durables sur les sites web.



A. Résumé	3
B. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable	5
C. Objectif d'investissement durable du produit financier	6
D. Stratégie d'investissement	6
E. Proportion d'investissements.....	7
F. Contrôles de l'objectif d'investissement durable.....	8
G. Méthodes.....	8
H. Sources et traitement des données.....	9
I. Limites aux méthodes et aux données	12
J. Diligence raisonnable.....	12
K. Politiques d'engagement.....	13



A. Résumé

- **Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable**

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM
- Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3
- Notation SPICE inférieure à 3/5
- Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM

- **Objectif d'investissement durable du produit financier**

Le Fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence sur un horizon d'investissement minimum de cinq (5) ans selon un processus d'investissement socialement responsable. Il privilégie les entreprises qui offrent des solutions aux grands défis sociétaux mondiaux et intègrent cette recherche d'impact positif dans leur stratégie pour délivrer une croissance rentable et durable.

Aucun indice de référence n'a été défini pour permettre le respect des objectifs d'investissement durables du Compartiment.

- **Stratégie d'investissement**

Le Fonds investit au minimum 75% de son actif net en actions éligibles au PEA, dont au moins 70% d'actions issues des pays de la zone euro. La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité (appréciée à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché). L'investissement en actions des pays membres de l'Union européenne pourra être concentré sur un nombre limité de valeurs, qui ne pourra toutefois pas être inférieur à 20 (vingt).

- **Proportion d'investissements avec un objectif environnemental ou social**

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental ou social (80 % de l'actif net). Lorsqu'il s'agit d'investissements du Compartiment dans des sociétés, le Compartiment s'engage à investir uniquement dans des sociétés répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées dans le présent document, c'est-à-dire que 100 % des sociétés détenues seront des investissements durables (hors liquidités et produits dérivés).

Le fonds peut être exposé à des investissements non durables jusqu'à 20% de son actif net : ces investissements concernent des produits dérivés utilisés à des fins de couverture, des liquidités détenues à titre de liquidités accessoires ou des équivalents de liquidités tels que des obligations souveraines.

- **Contrôles de l'objectif d'investissement durable**

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi de l'objectif d'investissement durable des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.

- **Méthodes**

Le fonds investit dans des actifs durables tels que définis au niveau de Sycomore AM. Cette définition, détaillée dans la [politique d'intégration ESG](#) de Sycomore AM, fixe des critères contraignants auxquels tous les investissements du fonds doivent se conformer. Selon la définition de la SFDR, l'investissement durable se compose de trois filtres : i) un filtre de sélection pour identifier les investissements ayant une contribution positive à un objectif social ou environnemental, ii) un filtre d'exclusion pour éviter tout préjudice significatif à l'objectif d'investissement durable, iii) un filtre pour garantir de bonnes pratiques de gouvernance. Ces filtres s'appuient sur l'approche ESG de Sycomore AM et plus particulièrement sur l'approche d'analyse fondamentale de Sycomore AM appelée « SPICE » intégrant les facteurs ESG, sur la [politique d'exclusion ISR](#) de Sycomore AM ainsi que sur la [politique relative aux principales incidences négatives](#).

- **Sources et traitement des données**



Les différentes sources de données et le traitement requis pour les données relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les composantes sous-jacentes à la définition d'un "investissement durable" tel qu'interprété par Sycomore AM sont résumés dans la section H. Le tableau de la section H précise les sources de données, le traitement des données, la gestion de la qualité des données, l'utilisation d'estimations, la couverture ainsi que les liens hypertextes vers la documentation pertinente de Sycomore AM. Sycomore AM accorde une attention particulière à la transparence et publie des documents décrivant ses méthodologies, y compris des informations sur les sources et le traitement des données.

- **Limites aux méthodes et aux données**

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche adoptée en matière de données et expliquée dans la section H relative aux "Sources et traitement des données".

- **Diligence raisonnable**

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

- **Politiques d'engagement**

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.



B. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR), tels que : la violation de droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions classiques, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité de carbone, le pétrole et le gaz.
- Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par Sycomore AM. La classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- Notation SPICE inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.
- Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies / Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales conformes, ou aux armes controversées, ne seront pas déclarées comme « durables ».

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Le Fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence sur un horizon d'investissement minimum de cinq (5) ans selon un processus d'investissement socialement responsable. Il privilégie les entreprises qui offrent des solutions aux grands défis sociétaux mondiaux et intègrent cette recherche d'impact positif dans leur stratégie pour délivrer une croissance rentable et durable.

Aucun indice de référence n'a été défini pour permettre le respect des objectifs d'investissement durables du Compartiment.

D. Stratégie d'investissement

Le Fonds investit au minimum 75% de son actif net en actions éligibles au PEA, dont au moins 70% d'actions issues des pays de la zone euro. La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité (appréciée à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché). L'investissement en actions des pays membres de l'Union européenne pourra être concentré sur un nombre limité de valeurs, qui ne pourra toutefois pas être inférieur à 20 (vingt).

Le portefeuille est composé de sociétés de croissance visible, qui bénéficient de tendances séculaires ou de projets de croissance spécifiques qui les rendent moins sensibles que l'ensemble du marché aux cycles économiques. La sélection de ces valeurs s'opère sans contraintes sectorielles, mais dans le respect des contraintes géographiques suivantes :

- Au moins 70 % de l'actif net sera employé dans des valeurs issues des pays de la zone euro ;
- Les valeurs hors zone euro représenteront à tout moment au plus 10 % de l'actif net du Fonds.

La stratégie d'investissement du Fonds intègre pleinement les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux (incluant les Droits de l'Homme) et de Gouvernance). Cette intégration est menée à travers la méthodologie propriétaire "SPICE" de la Société de gestion. Cette analyse prend en compte 90 critères, qualitatifs ou quantitatifs, organisés autour des cinq parties prenantes clés (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Chaque pilier de SPICE se voit attribuer une note sur une échelle de 1 à 5 et leur moyenne pondérée, en fonction du secteur et des activités de l'entreprise, constitue la note finale SPICE.

A travers l'intégration de critères ESG dans la stratégie d'investissement du mandat, nous visons à identifier les risques et les opportunités auxquels les entreprises sont exposées en suivant une double approche de matérialité, et plus spécifiquement :

- Sur l'Environnement, le pilier E évalue la façon dont les entreprises prennent en compte la préservation de l'environnement dans la conduite de leurs activités ainsi que dans leur offre de produits et services. Il examine également la façon dont l'environnement peut affecter les activités de l'entreprise. Il intègre pleinement l'analyse de l'exposition aux risques de transition et aux risques physiques ;
- Sur le plan social, les piliers P, S et C visent à comprendre comment les entreprises intègrent les risques et les opportunités liés au capital humain, aux relations avec les fournisseurs et les clients ainsi qu'à la société dans son ensemble. En particulier, le respect des droits des travailleurs, la santé et la sécurité des employés, la qualité de l'environnement de travail, la contribution sociétale des produits et services, la capacité des entreprises à contribuer à la création d'emplois de qualité et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises sont des questions clés couvertes par l'analyse.
- Sur la gouvernance, le pilier I examine la manière dont les entreprises reconnaissent les intérêts de toutes les parties prenantes en partageant la valeur de manière équitable. Il comprend notamment l'analyse de la structure actionnariale, l'alignement de la direction générale sur la stratégie ainsi que la qualité de l'intégration des questions de durabilité dans la stratégie.

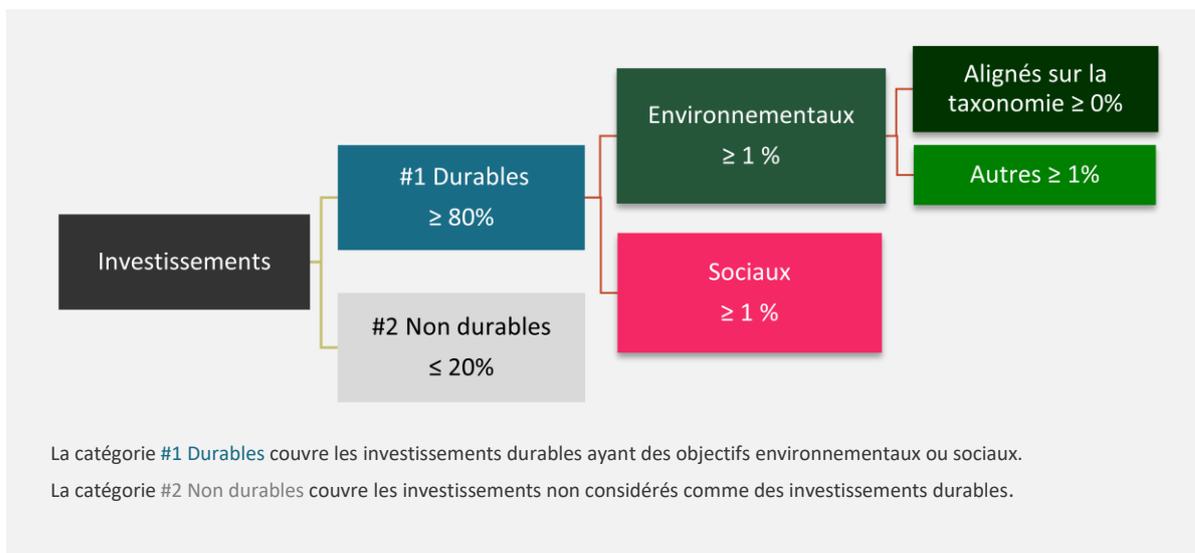


L'univers d'investissement du Fonds est défini en fonction d'une note SPICE minimale (3/5), mais aussi selon des critères spécifiques de la méthodologie globale d'analyse et de notation « SPICE » (voir la section « G. Méthodes »).

La méthodologie d'analyse et de notation « SPICE » de Sycomore AM contribue par ailleurs à l'analyse de l'exposition et/ou de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Au sein du volet Collaborateurs, l'approche d'évaluation des ressources humaines en entreprise se réfère explicitement aux ODD 3, 4, 5, 8 et 10 portant sur des enjeux sociaux tels que la santé, l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des sexes, le plein emploi, le travail décent et la réduction des inégalités. Au sein du volet Société et fournisseurs, l'évaluation de la contribution sociétale est basée sur l'analyse des contributions positives et négatives des activités des entreprises selon 4 volets (accès et inclusion, santé et sécurité, progrès économique et humain et emploi) et se réfère explicitement aux ODD 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16 et 17. Au sein du volet Environnement, l'évaluation de la contribution nette à l'environnement (« NEC ») analyse les impacts positifs et négatifs des entreprises et de leurs produits et services sur 5 enjeux (climat, biodiversité, eau, déchets/ressources et qualité de l'air) directement liés aux ODD environnementaux 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Le Fonds s'engage par ailleurs à rendre des comptes annuellement sur l'exposition des entreprises en portefeuille aux ODD.

E. Proportion d'investissements

Les éléments ayant force obligatoire de la stratégie d'investissement (hors liquidités et produits dérivés détenus à des fins de couverture), utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'obtenir chacun des critères environnementaux ou sociaux promus par ce produit financier, sont exigés pour tout investissement du Fonds.



Il convient de noter que les pourcentages mentionnés dans le graphique ci-dessus sont exprimés par rapport à l'actif net du Compartiment. Lorsqu'il s'agit d'investissements du Compartiment dans des sociétés, le Compartiment s'engage à investir uniquement dans des sociétés répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées dans le présent document, c'est-à-dire que 100 % des sociétés détenues seront des investissements durables (hors liquidités et produits dérivés).

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1%).

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des placements durables ayant un objectif social (1%).



Toutefois, le Fonds s'engage à investir au moins 80% de son actif net [et 100% des sociétés/fonds détenu(e)s] dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

Les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, aux liquidités détenues à titre accessoire ou aux équivalents de liquidités tels que les obligations d'État.

Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics sont sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

Les autres liquidités et instruments assimilés à des liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

La politique d'utilisation des instruments dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du Fonds et cohérente avec son inclusion dans une perspective de long terme. Elle n'a pas vocation à dénaturer de manière significative ou permanente la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le Fonds est investi. Le Fonds ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

F. Contrôles de l'objectif d'investissement durable

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi de l'objectif d'investissement durable des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux, afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.

G. Méthodes

Les critères suivants ayant force obligatoire s'appliquent au Fonds.

Au niveau des investissements, le Fonds effectuera des investissements avec des caractéristiques environnementales ou sociales basés sur l'ensemble des filtres de sélection et d'exclusion suivants, applicables à tous ses investissements :

- Un filtre de sélection qui permet d'identifier les investissements durables :
 - Soit ayant un objectif social, sur la base d'au moins l'une des conditions suivantes:
 - Entreprises justifiant d'une notation « Happy@Work Environment » supérieure ou égale à 4,5/5 ; ou
 - Entreprises justifiant d'une notation « Good Jobs » supérieure ou égale à 55/100 ; ou
 - Entreprises dont la contribution sociétale des produits et services est supérieure ou égale à +30 %.
 - Soit ayant un objectif environnemental, sur la base de la condition suivante :
 - entreprises dont la Contribution nette à l'environnement (NEC) est supérieure ou égale à +10%.
- Un filtre de sélection supplémentaire dédié à la contribution sociétale : entreprises dont la contribution sociétale des produits et services est supérieure ou égale à +10 %.
- Filtre d'exclusion : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises.
Une société est ainsi exclue si :



- elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
- elle a obtenu une notation SPICE inférieure à 3/5 ; ou
- elle est visée par une controverse grave (notation 3/3 dans l'outil de notation des controverses de Sycomore AM) ; ou
- elle est visée par la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM.

En raison des éléments contraignants, l'univers d'investissement éligible du Compartiment maître est réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial, c'est-à-dire les actions cotées sur les marchés de la zone euro.

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- Contribution nette à l'environnement (NEC) ;
- Contribution sociétale des produits et services.

H. Sources et traitement des données

Ci-dessous un résumé des différentes sources de données et du traitement requis pour les données étayant les caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les éléments qui sous-tendent la définition d'un "investissement durable" telle qu'elle est interprétée par le gestionnaire d'investissement.

Les quatre paramètres qui sous-tendent les contributions positives dans le contexte des investissements durables sont associés à des seuils définis explicitement dans les informations précontractuelles :

- NEC \geq +10%
- Contribution Sociétale \geq +30%
- The Good Jobs Rating \geq 55/100
- Environnement Happy@Work \geq 4.5/5

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il convient également de préciser que le champ d'analyse de chacun des quatre indicateurs est l'entreprise analysée dans son ensemble. Plus précisément :

- La NEC et la Contribution Sociétale sont basées sur une ventilation de tous les revenus de l'entreprise analysée. Chaque part des revenus de l'entreprise est associée à une contribution environnementale (dans le cadre de la NEC) ou à une contribution sociétale, qui peut être négative ou positive. La NEC ou la contribution sociétale de l'entreprise analysée est donc une moyenne pondérée de tous les revenus de l'entreprise.
- The Good Jobs Rating et la note Environnement Happy@Work sont basés sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise analysée. Plus précisément, The Good Jobs Rating s'appuie sur une ventilation de l'ensemble des effectifs de l'entreprise, y compris le secteur et la localisation, tandis que l'analyse Happy@Work couvre les pratiques de l'entreprise, en tenant compte des éléments positifs et négatifs, dans l'ensemble de l'entreprise.

Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
NEC (Net environmental contribution)	Rapports des entreprises	Analyse interne. En particulier, traduction de la répartition des revenus en contributions positives /négatives.	L'analyse est mise à jour au moins tous les deux ans, ce qui permet d'analyser l'écart entre les anciennes valeurs et les valeurs actualisées.	Principalement basé sur des données réelles. Certaines ventilations fines requièrent des estimations d'analystes basées sur les informations publiques de l'entreprise.	Requis pour une contribution positive (investissements durables)	https://nec-initiative.org/
Contribution Sociétale						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
The Good Jobs Rating	Rapports des entreprises	Analyse interne. En particulier, traduction des informations sur les effectifs (y compris le secteur, la localisation, etc.)		Basé sur des données réelles (quantitative).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552
Environment Happy@Work	Rapports des entreprises et entretiens avec les employés	Analyse interne. Traduction des analyses (principalement qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (essentiellement qualitatives).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/842627936
SPICE	Sources publiques diverses	Analyse interne. Traduction des analyses (quantitatives et qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (quantitatives et qualitatives).	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politiques d'exclusion	Trucost, GCEL, GOGEL, MSCI	Traitement des données basé sur des règles automatisées sur une base hebdomadaire.	Vérifications manuelles, y compris matrices de transition entre les anciennes listes d'exclusion et les listes actualisées, sur une base annuelle.	Les données sectorielles sont basées sur des ventilations de revenus réels, obtenues auprès de tiers.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784
Analyses des controverses	MSCI	Controverses suffisamment graves signalées par un tiers, suivies d'une analyse interne plus approfondie.	Analyse des controverses les plus graves associées à une procédure de gestion spécifique.	Aucun.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politique PAI						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979
Emissions de GES	SBTi, Iceberg Data Lab	Utilisation des données collectées auprès de : - SBTi - Iceberg Data Lab (SB2A temperatures) Proxy qualitatif: analyse interne.	Les objectifs SBTi enregistrés sont stockés et mis à jour périodiquement, avec une analyse des écarts (anciens/actualisés). Calcul du SB2A par un tiers associé à la qualité des données management process. Proxy qualitatif: mise à jour au	Utilisation de l'objectif réel SBTi ou de la température SB2A calculée par un tiers. Proxy alternatif basée sur l'analyse qualitative de l'alignement et de la trajectoire (pas d'estimations)	Quantitatif (SBTi/SB2A): environ 70% Proxy Qualitatif: Environ 30%	Voir ci-dessus « Politique PAI »



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
			moins tous les deux ans.			
Energies fossiles	Trucost, GCEL, GOGEL	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
EAU	Factset, MSCI	<ul style="list-style-type: none"> - Données quantitatives utilisées comme seuil minimum pour une analyse plus approfondie - Analyse qualitative des controverses pertinentes (données MSCI + analyse SAM), complétée par une analyse SAM sur les questions pertinentes. 	Proxy qualitatif: analyse mise à jour au moins tous les 2 ans	Analyse qualitative par SAM (pollution de l'eau et gestion des déchets dangereux), pas d'estimations	Controversy analysis: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Déchets	Factset, MSCI				Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Biodiversité	Factset	<ul style="list-style-type: none"> - Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM. 	Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM.	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 20% Proxy qualitatif: environ 80%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Violations de l'UNGC/OCDE	MSCI + analyse interne	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Suivi de l'UNGC/OCDE	Factset + analyse interne	<ul style="list-style-type: none"> - Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM. - Analyse complémentaire à partir de l'analyse SPICE 	<p>Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM, ainsi que les émetteurs non couverts par les données de tiers.</p> <p>Le contenu de SPICE est mis à jour au moins tous les deux ans.</p>	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 97% Analyse complémentaire de SAM: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Diversité du genre au sein du conseil d'administration	Factset	Ratio hommes/femmes associé aux seuils d'exclusion de base	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement auprès des émetteurs par les analystes	Sur la base des données réelles communiquées	Data provider: 99%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Écart de rémunération entre les	Factset, rapports des entreprises	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement	Sur la base des données réelles	Quantitatif: environ 33% Proxy qualitatif: environ	Voir ci-dessus « Politique PAI »



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
hommes et les femmes		associé aux seuils d'exclusion de base	auprès des émetteurs par les analystes	communiquées	67%	
Armes controversées	MSCI	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »

*Estimations quantitatives de la couverture basée sur l'EuroStoxx au 14/12/2022.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer au fil du temps, en raison de l'affinement des processus de prise de décision d'investissement pour refléter les facteurs et les risques ESG, et/ou en raison des développements légaux et réglementaires. Enfin, l'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, entraîner la perte de certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité.

La plupart des données sont communiquées par les entreprises et ne sont donc pas estimées par un fournisseur de données ou par Sycomore AM. Toutefois, des limitations spécifiques sont associées aux données PAI, à savoir

- Exhaustivité : la couverture de l'ensemble des données varie de 10 % à 100 % de l'Eurostoxx. En effet, certaines données ne sont pas toujours publiées par les entreprises. La mise en œuvre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises dans les années à venir sera un élément clé pour accroître la disponibilité des données. L'engagement en matière de divulgation est également une priorité importante pour Sycomore AM afin de résoudre ce problème.
- Définition et méthodologie hétérogènes : tous les indicateurs PAI ne sont pas entièrement définis par le règlement. Par conséquent, des divergences dans la définition et la méthodologie peuvent apparaître d'une entreprise à l'autre. Un contrôle de qualité de l'ensemble des données vise à identifier les valeurs aberrantes qui peuvent être vérifiées ou non prises en compte s'il n'est pas possible de corriger les données.
- Précision : pour certains indicateurs PAI, des ensembles de données précises ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, des approximations qualitatives, principalement basées sur notre modèle d'analyse fondamentale SPICE, sont utilisées.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche des données adoptée et expliquée dans la sous-section précédente "Sources et traitement des données", notamment :

- l'utilisation des données réelles dans la mesure du possible (avec l'utilisation associée d'estimations réduites dans la mesure du possible), notamment pour les critères de contribution positive et la politique d'exclusion
- les processus de gestion de la qualité des données
- couverture étendue (à tous les investissements)

J. Diligence raisonnable

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds



communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

K. Politiques d'engagement

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Les détails de notre engagement actionnarial figurent dans nos [politique d'intégration ESG](#) et [politique d'engagement actionnarial](#).